

 DEC-Pôle BGT	BENEFICE ET/OU CONSERVATION DE NOTES INSCRIPTIONS BGT SESSION 2027 Après un échec au baccalauréat général ou technologique (Seules les notes des épreuves terminales ($\geq 10/20$) peuvent être conservées sur 5 ans, pas de conservations des notes du contrôle continu de terminale) (Les candidats bénéficiant de la mesure d'aménagement MH609 peuvent demander la conservation des notes $\leq$ ou $\geq 10/20$)
---	---

NOM Prénom du candidat : Date de naissance : ☐ Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique Série :

Candidat redoublant (1er échec au baccalauréat Session 2026)

Epreuves	Demande à conserver	Notes conservées ($\geq 10/20$) *Seules les notes du 1er groupe peuvent être conservées *Si conservation (sauf notes EAF 2025) : pas de mention possible	Session
Français écrit (possibilité conserver la note obtenue à la session 2025, quelle que soit la note).	☐ oui ☐ non		
Français oral (possibilité conserver la note obtenue à la session 2025, quelle que soit la note).	☐ oui ☐ non		
Philosophie	☐ oui ☐ non		
Grand oral	☐ oui ☐ non		
Enseignement de spécialité 1 (préciser lequel) :	☐ oui ☐ non		
Enseignement de spécialité 2 (préciser lequel) :	☐ oui ☐ non		

Candidat triplant ou plus (1^{er} échec au baccalauréat avant Session 2026)

Epreuves	Demande à conserver	Notes conservées ($\geq 10/20$) *Seules les notes du 1er groupe peuvent être conservées *Si conservation : pas de mention possible	Session
Français écrit	☐ oui ☐ non		
Français oral	☐ oui ☐ non		
Philosophie	☐ oui ☐ non		
Grand oral	☐ oui ☐ non		
Enseignement de spécialité 1 (à préciser) :	☐ oui ☐ non		
Enseignement de spécialité 2 (à préciser) :	☐ oui ☐ non		

Mon choix est définitif et ne pourra pas être modifié après la clôture des inscriptions. Les notes non conservées ne pourront pas faire l'objet d'un bénéfice de notes à une session ultérieure

Fait le

Signature du candidat (si mineur, le représentant légal) :